

N° 2019-000016 / MDSTFP-SG-CNCFP

LE MINISTRE DU DIALOGUE SOCIAL, DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,

COMMUNIQUE :

Conformément aux arrêtés interministériels N^{os} 2019- 3036/ MDSTFP-MEF-SG du 18 septembre 2019 et 2019-3037/ MDSTFP-MEF-SG du 18 septembre 2019, sont ouverts les concours directs de recrutement dans la Fonction publique d'Etat de **884 Agents** dont les emplois à pourvoir sont déterminés comme suit :

Cadre de l'Administration générale :

Cinquante (50) Secrétaires d'Administration..... (Catégorie « B2 »)
Cinquante (50) Attachés d'Administration..... (Catégorie « B1 »)

Cadre des Arts et de la Culture :

Trente-Six (36) Techniciens des Arts et de la Culture..... (Catégorie « B2 »)

Cadre de l'Agriculture et du Génie rural :

Vingt-Six (26) Ingénieurs de l'Agriculture et du Génie rural..... (Catégorie « A »)
Trente-Trois (33) Techniciens de l'Agriculture et du Génie rural..... (Catégorie « B2 »)
Cinquante (50) Agents techniques de l'Agriculture et du Génie rural..... (Catégorie « C »)

Cadre des Eaux et Forêts:

Cinq (05) Ingénieurs des Eaux et Forêts..... (Catégorie « A »)
Vingt-Huit (28) Techniciens des Eaux et Forêts..... (Catégorie « B2 »)
Quarante (40) Agents techniques des Eaux et Forêts..... (Catégorie « C »)

Cadre de l'Elevage :

Dix (10) Vétérinaires et Ingénieurs de l'Elevage..... (Catégorie « A »)
Vingt-Quatre (24) Techniciens de l'Elevage..... (Catégorie « B2 »)
Trente (30) Agents techniques de l'Elevage..... (Catégorie « C »)

Cadre des Constructions civiles :

Dix-Sept (17) Ingénieurs des Constructions civiles..... (Catégorie « A »)
Onze (11) Techniciens des Constructions civiles..... (Catégorie « B2 »)
Dix-Huit (18) Agents techniques des Constructions civiles..... (Catégorie « C »)

Cadre de l'Industrie et des Mines :

| | |
|---|--------------------|
| Trente-Sept (37) Ingénieurs de l'Industrie et des Mines..... | (Catégorie « A ») |
| Vingt-Quatre (24) Techniciens de l'Industrie et des Mines | (Catégorie « B2 ») |
| Cinquante et Un (51) Techniciens de l'Industrie et des Mines..... | (Catégorie « B1 ») |

Cadre des Impôts :

| | |
|---|--------------------|
| Trente (30) Contrôleurs des Impôts..... | (Catégorie « B1 ») |
|---|--------------------|

Cadre des Douanes :

| | |
|---|--------------------|
| Dix-Sept (17) Contrôleurs des Douanes..... | (Catégorie « B1 ») |
| Quarante (40) Agents de Constatation des Douanes..... | (Catégorie « C ») |

Cadre des Services économiques :

| | |
|---|--------------------|
| Quatorze (14) Contrôleurs des Services économiques..... | (Catégorie « B2 ») |
|---|--------------------|

Cadre de l'Informatique :

| | |
|---|--------------------|
| Vingt-Cinq (25) Ingénieurs Informaticiens..... | (Catégorie « A ») |
| Quarante-Cinq (45) Techniciens de l'Informatique..... | (Catégorie « B2 ») |

Cadre de l'Information et de l'Audiovisuel :

| | |
|--|-------------------|
| Deux (02) Journalistes/Réalisateurs..... | (Catégorie « A ») |
|--|-------------------|

Cadre de la Jeunesse et des Sports :

| | |
|--|--------------------|
| Dix-Neuf (19) Instructeurs de la Jeunesse et des Sports..... | (Catégorie « B2 ») |
|--|--------------------|

Cadre de la Statistique :

| | |
|---|--------------------|
| Huit (08) Ingénieurs de la Statistique..... | (Catégorie « A ») |
| Six (06) Techniciens de la Statistique..... | (Catégorie « B2 ») |

Cadre de la Santé :

| | |
|---|--------------------|
| Quarante (40) Médecins, Pharmaciens et Odontostomatologues (niveau DES)..... | (Catégorie « A ») |
| Vingt-Six (26) Médecins, Pharmaciens et Odontostomatologues (niveau FMOS/FPHA)..... | (Catégorie « A ») |
| Deux (02) Ingénieurs sanitaires (niveau Master/DEA/DESS)..... | (Catégorie « A ») |
| Six (06) Assistants médicaux (niveau Master/DEA/DESS)..... | (Catégorie « A ») |
| Trente-Quatre (34) Techniciens supérieurs de Santé..... | (Catégorie « B2 ») |
| Trente (30) Techniciens de Santé..... | (Catégorie « B1 ») |

Peut faire acte de candidature toute personne :

- possédant la nationalité malienne ;
- jouissant de ses droits civiques ;
- de bonne moralité ;
- âgée au 31 décembre 2019 de :
 - 18 ans au moins (au minimum) et de 32 ans au plus (au maximum) pour la catégorie C ;
 - 35 ans au plus (au maximum) pour les catégories B1 et B2 ;
 - 40 ans au plus (au maximum) pour la catégorie A ;
- détentrice de diplôme national ou étranger de niveau équivalent donnant accès à l'une des catégories de la Fonction publique dans les corps et spécialités concernés :

Cadre de l'Administration Générale

Secrétaires d'Administration : (50 postes à pourvoir)

| | |
|--|----|
| <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) de type Institut Universitaire de Gestion (IUG) ou diplôme étranger de même niveau dans la spécialité Secrétariat (médium français)..... | 50 |
|--|----|

Attachés d'Administration : (50 postes à pourvoir)

| | |
|--|----|
| <ul style="list-style-type: none"> • Brevet de Technicien 2^{ème} Partie (BT2) de type ECICA ou diplôme étranger de même niveau dans la spécialité : Secrétariat de Direction (médium français) .. | 50 |
|--|----|

Cadre des Arts et de la Culture :

Techniciens des Arts et de la Culture «Catégorie B2»: (36 postes à pourvoir)

| | |
|--|--------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako ou diplôme étranger de même niveau dans les spécialités : <ul style="list-style-type: none"> - Archives..... - Documentation..... • Diplôme de l'Institut National des Arts (INA) ou diplôme étranger de même niveau dans les spécialités : <ul style="list-style-type: none"> - Animation socioculturelle..... - Arts dramatiques..... | 11 10 09 06 |
|--|--------------------------|

Cadre de l'Agriculture et du Génie rural :

Ingénieurs de l'Agriculture et du Génie rural : (26 postes à pourvoir)

| | |
|---|----|
| • Diplôme d'Ingénieur de type IPR/IFRA de niveau Bac +5 ou diplôme étranger de niveau au moins équivalent dans les spécialités : | |
| - Agriculture/Agronomie/Production Végétale..... | 11 |
| - Pédologie/Gestion intégrée de la fertilité du sol..... | 04 |
| - Entomologie (végétale)..... | 01 |
| - Génie rural/ Aménagement Hydro agricole | 03 |
| - Sélectionneur..... | 01 |
| - Technologie des semences..... | 02 |
| - Agroéconomie..... | 03 |
| - Phytopathologie..... | 01 |

Techniciens de l'Agriculture et du Génie rural « Catégorie B2 » : (33 postes à pourvoir)

| | |
|---|----|
| • Diplôme de Brevet de Technicien de type IPR/IFRA ou Centre d'Apprentissage Agricole (CAA) ou diplôme étranger de même niveau dans les spécialités : | |
| - Agriculture/Agronomie/Production végétale..... | 21 |
| - Génie rural/Aménagement Hydro-agricole | 09 |
| - Amélioration et Production de semences/Technologie de Semences..... | 03 |

Agents Techniques de l'Agriculture et du Génie rural « Catégorie C » : (50 postes à pourvoir)

| | |
|---|----|
| • Diplôme de CAPA de type Centre d'Apprentissage Agricole ou d'un diplôme étranger de même niveau dans les spécialités : | |
| - Agriculture..... | 45 |
| - Machinisme agricole..... | 05 |

Cadre des Eaux et Forêts :

Ingénieurs des Eaux et Forêts :(05 postes à pourvoir)

| | |
|--|----|
| • Diplôme d'Ingénieur de type IPR/IFRA de niveau BAC+5 ou diplôme étranger de niveau au moins équivalent dans les spécialités : | |
| - Eaux et Forêts..... | 04 |
| - Biologie/Environnement ou Ecologie/Environnement..... | 01 |

Techniciens des Eaux et Forêts «Catégorie B2» : (28 postes à pourvoir)

| | |
|---|----|
| • Diplôme de Brevet de Technicien de type IPR/IFRA ou Centre de Formation Forestière (Col. Jean Djigui KEITA) de Tabacoro, ou diplôme étranger de même niveau dans la spécialité Eaux et Forêts..... | 15 |
| • Diplôme de Brevet de Technicien, Diplôme de type Centre de Formation Pratique en Aquaculture de Molodo (CFPA) ou Diplôme étranger de même niveau dans la spécialité Aquaculture..... | 13 |

Agents Techniques des Eaux et Forêts «Catégorie C» : (40 postes à pourvoir)

| | |
|--|----|
| • Diplôme de type Centre de Formation Forestière (Col. Jean Djigui KEITA) de Tabacoro ou Diplôme étranger de même niveau dans la spécialité Eaux et Forêts | 25 |
| • Diplôme d'Agent Technique de type Centre de Formation Pratique en Aquaculture de Molodo (CFPA) ou Diplôme étranger de même niveau dans la spécialité Aquaculture | 15 |

Cadre de l'Elevage :

Vétérinaires et Ingénieurs de l'Elevage : (10 postes à pourvoir)

| | |
|---|----|
| • Diplôme d'Ingénieur de type IPR/IFRA ou diplôme étranger de niveau au moins équivalent dans les spécialités : | |
| - Elevage/Zootechne | 07 |
| - Médecine vétérinaire (niveau Doctorat) | 03 |

Techniciens de l'Elevage « Catégorie B2 » : (24 postes à pourvoir)

| | |
|--|----|
| • Diplôme de Brevet de Technicien de type IPR/IFRA ou Centre de Formation Pratique en Elevage ou diplôme étranger de même niveau dans la spécialité Elevage | 24 |
|--|----|

Agents Techniques de l'Elevage «Catégorie C» : (40 postes à pourvoir)

| | |
|---|----|
| • Diplôme de type Centre de Formation Pratique en Elevage ou diplôme étranger de même niveau dans la spécialité Elevage | 40 |
|---|----|

Cadre des Constructions Civiles :

Ingénieurs des Constructions Civiles : (17 postes à pourvoir)

| | |
|---|----|
| Diplôme d'Ingénieur de type Ecole Nationale d'Ingénieurs (ENI-ABT) de niveau Bac + 5 ou diplôme étranger de niveau au moins équivalent dans les spécialités : | |
| - Bâtiment | 08 |
| - Topographie/Cartographie | 03 |
| - Travaux publics | 04 |
| - Architecture | 02 |

Techniciens des Constructions Civiles «Catégorie B2» : (11 postes à pourvoir)

| | |
|--|----|
| • Diplôme de Technicien Supérieur de type Ecole Nationale d'Ingénieurs (ENI-ABT) ou diplôme étranger de même niveau dans les spécialités : | |
| - Bâtiment..... | 05 |
| - Topographie | 03 |
| - Travaux publics | 03 |

Agents Techniques des Constructions Civiles «Catégorie C» : (18 postes à pourvoir)

| | |
|---|----|
| • Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) de type Centre de Formation Professionnelle (CFP) ou Institut de Formation Professionnelle (IFP) ou diplôme étranger de même niveau dans la spécialité Plomberie sanitaire..... | 18 |
|---|----|

.....

Cadre de l'Industrie et des Mines :

Ingénieurs de l'Industrie et des Mines : (37 postes à pourvoir)

| | |
|---|----|
| • Diplôme d'Ingénieur de type Ecole Nationale d'Ingénieurs (ENI-ABT) de niveau Bac+5 ou diplôme étranger de niveau au moins équivalent dans les spécialités : | |
| - Hydraulique..... | 07 |
| - Hydrogéologie..... | 07 |
| - Electricité..... | 06 |
| - Energétique..... | 04 |
| - Exploitation minière/Métallogénie/Géologie..... | 06 |
| - Géotechnique | 02 |
| • Diplôme de génie chimique de niveau Ingénieur (niveau BAC+5) ou diplôme étranger de niveau au moins équivalent dans la spécialité Chimie..... | 05 |

Techniciens de l'Industrie et des Mines «Catégorie B2» : (24 postes à pourvoir)

| | |
|---|----|
| • Diplôme de Technicien Supérieur de type Ecole Nationale d'Ingénieurs (ENI-ABT) ou diplôme étranger de même niveau dans les spécialités: | |
| - Electricité..... | 13 |
| - Génie industriel et Maintenance (Mécanique)..... | 06 |
| - Exploitation minière/Géologie..... | 05 |

Techniciens de l'Industrie et des Mines « Catégorie B1 » : (51 postes à pourvoir)

| | |
|--|----|
| • Diplôme de Brevet de Technicien 2 ^{ème} Partie (BT2) de type ECICA ou diplôme étranger de même niveau dans les spécialités: | |
| - Mécanique Auto..... | 10 |
| - Hydraulique..... | 11 |
| - Froid/Climatisation..... | 06 |
| - Géologie | 10 |
| - Chimie | 07 |
| - Electronique Industrielle | 07 |

Cadre des Impôts

Contrôleurs des Impôts « Catégorie B1 » : (30 postes à pourvoir)

| | |
|--|----|
| • Brevet de Technicien 2 ^{ème} Partie (BT2) de type ECICA ou diplôme étranger de même niveau dans la spécialité Impôts..... | 30 |
|--|----|

Cadre des Douanes

Contrôleurs des Douanes « Catégorie B1 » : (17 postes à pourvoir)

| | |
|---|----|
| • Brevet de Technicien 2 ^{ème} Partie (BT2) de type ECICA ou diplôme étranger de même niveau dans la spécialité Douanes..... | 17 |
|---|----|

Agents de constatation des Douanes « Catégorie C » : (40 postes à pourvoir)

| | |
|---|----|
| • Certificat d'Aptitude professionnelle (CAP) de type Centre de Formation professionnelle (CFP), Institut de Formation professionnelle (IFP) ou diplôme étranger de même niveau dans la spécialité Transit/Douanes..... | 40 |
| <u>NB : le candidat doit impérativement présenter son attestation originale du DEF au dépôt de sa candidature</u> | |

Cadre des Services économiques

Contrôleurs des Services économiques « Catégorie B2 » (14 postes à pourvoir)

| | |
|--|----|
| • Diplôme Universitaire de Technologie de type Institut Universitaire de Gestion (IUG) ou diplôme étranger de même niveau dans l'une des spécialités : - Gestion des Entreprises et Administrations/Marketing/Techniques de commercialisation/Commerce international..... | 14 |
|--|----|

Cadre de l'Informatique :

Ingénieurs Informaticiens : (25 postes à pourvoir)

| | |
|--|----|
| • Diplôme d'ingénieur informaticien de type Institut Universitaire de Gestion (IUG) équivalent au moins à la Maîtrise dans les spécialités : | |
| - Informatique de Gestion | 16 |
| - Analyste programmeur | 04 |
| - Administrateur systèmes/Réseaux informatiques | 05 |

Techniciens de l'Informatique «Catégorie B2» : (45 postes à pourvoir)

| | |
|--|----|
| • Diplôme Universitaire de Technologie en Informatique de type Institut Universitaire de Gestion (IUG) ou diplôme étranger de même niveau dans les spécialités : | |
| - Informatique de gestion | 25 |
| - Maintenance..... | 20 |

Cadre de l'Information et de l'Audiovisuel :

Journalistes et Réalisateurs : (02 postes à pourvoir)

| | |
|---|----|
| • Diplôme dans le domaine du journalisme équivalent au moins à la maîtrise, dans la spécialité Journalisme / Communication | 02 |
|---|----|

Cadre de la Jeunesse et des Sports :

Instructeurs de la Jeunesse et des Sports «Catégorie B2» : (19 postes à pourvoir)

| | |
|---|----|
| • Diplôme d'Instructeur de Jeunesse et d'Animation de type INJS ou diplôme étranger de même niveau dans les spécialités : | |
| - Sport (Sciences et Techniques des Activités physiques et sportives)..... | 05 |
| - Animation Socio-éducative (Sciences et Techniques de l'Animation)..... | 14 |

Cadre de la Statistique :

Ingénieurs de la Statistique : (08 postes à pourvoir)

| | |
|---|----|
| • Diplôme d'Ingénieur de la Statistique équivalent au moins à la maîtrise dans la spécialité Statistique | 08 |
|---|----|

Techniciens de la Statistique «Catégorie B2» : (06 postes à pourvoir)

| | |
|---|----|
| • Diplôme de Technicien Supérieur de la Statistique du Centre de Formation et de Perfectionnement en Statistique (CFP-Stat) ou diplôme étranger de même niveau dans la spécialité Statistique et Traitement informatique des données | 06 |
|---|----|

Cadre de la Santé :

Médecins spécialistes niveau DES : (40 postes à pourvoir)

| Diplôme de type DES dans les spécialités : | |
|--|----|
| - Anesthésie-Réanimation | 02 |
| - Biologie médicale | 02 |
| - Cancérologie (option chirurgie) | 01 |
| - Cardiologie | 02 |
| - Chirurgie générale | 02 |
| - Chirurgie pédiatrique | 02 |
| - Chirurgie plastique et brûlure | 01 |
| - Chirurgie thoracique | 01 |
| - Dermatologie/Léprologie | 01 |
| - Diabétologie/Endocrinologie, maladies métaboliques | 02 |
| - Gynécologie-Obstétrique | 02 |
| - Hématologie | 01 |
| - Hépto-Gastro entérologie | 01 |
| - Infectiologie | 01 |
| - Néphrologie et Hémodialyse | 01 |
| - Neurochirurgie | 01 |
| - Neurologie | 02 |
| - Oncologie | 01 |
| - Ophtalmologie | 02 |
| - Otorhino laryngologie et chirurgie cervico-faciale | 01 |
| - Pédiatrie | 03 |
| - Pneumologie | 01 |
| - Radiologie/Imagerie médicale | 02 |
| - Rhumatologie | 01 |
| - Santé publique | 01 |
| - Stomatologie et chirurgie maxillo-faciale | 02 |
| - Traumatologie-Orthopédique | 01 |

Médecins spécialistes niveau FMOS /FPHA : (26 postes à pourvoir)

| | |
|---|----|
| • Diplôme de type FMOS / FPHA ou diplôme étranger de même niveau dans les spécialités : | |
| - Médecine Générale..... | 18 |
| - Pharmacie Générale | 05 |
| - Odontostomatologie..... | 03 |

Ingénieurs Sanitaires : (02 postes à pourvoir)

| | |
|--|----|
| • Diplôme d'ingénieur sanitaire de niveau Master/DEA/DESS dans les spécialités : | |
| - Biomédicale (Maintenance des appareils biomédicaux)..... | 01 |
| - Hygiène Assainissement | 01 |

Assistants Médicaux (niveau Master) : (06 postes à pourvoir)

| | |
|---|----|
| • Diplôme d'Assistant médical de type INFSS ou diplôme étranger de même niveau dans les spécialités: | |
| - Imagerie médicale/Radiologie | 01 |
| - Anesthésie/Réanimation | 01 |
| - Odontostomatologie | 01 |
| - Kinésithérapie | 02 |
| - Ophthalmologie | 01 |

Techniciens Supérieurs de Santé «Catégorie B2» : (34 postes à pourvoir)

| | |
|--|----|
| • Diplôme de Technicien Supérieur de Santé de type INFSS/CNECE ou diplôme étranger de même niveau dans les spécialités: | |
| - Infirmier d'Etat | 15 |
| - Sage-femme | 13 |
| - Labo-pharmacie/Biologie médicale | 04 |
| - ORL | 02 |

Techniciens de Santé « Catégorie B1 » : (30 postes à pourvoir)

| | |
|---|----|
| • Diplôme de Technicien de Santé de type INFSS/CNECE ou diplôme étranger de même niveau dans les spécialités : | |
| - Infirmier (Santé Publique) | 13 |
| - Obstétrique | 13 |
| - Labo-pharmacie | 04 |

-
- ✚ Les fonctionnaires de l'Etat ou des collectivités ne sont pas autorisés à se représenter au concours d'entrée dans la Fonction publique d'Etat ;
 - ✚ Toute tentative de fraude ou de falsification d'âge, de diplôme entraînerait des poursuites judiciaires ;
 - ✚ Les candidatures féminines sont fortement encouragées.
-

Les dossiers composés des pièces suivantes, doivent parvenir au **Centre national des Concours de la Fonction publique** au plus tard le **24 octobre 2019, délai de rigueur** :

- une fiche de candidature à renseigner par le ou la candidat(e) et timbrée à 200 FCFA, disponible au Centre national des Concours de la Fonction publique ou auprès des Gouverneurs de Région ;
- une copie certifiée conforme du diplôme ou une attestation en tenant lieu ;
- une copie certifiée conforme de la lettre d'équivalence (pour les diplômes étrangers) ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- un certificat médical attestant le handicap pour les candidats en situation de handicap.

- NB :**
- les photocopies d'acte de naissance ne sont pas acceptées ;
 - l'appel des candidats est prévu pour 07 heures et le démarrage des épreuves est à 08 heures ;
 - l'accès à la salle est subordonné à la présentation d'une pièce d'identité nationale en cours de validité (carte d'identité nationale, passeport, permis de conduire ou de la carte " NINA " lisible) ;
 - aucun candidat n'est accepté en salle quinze (15) minutes après le début des épreuves ;
 - Les téléphones cellulaires sont formellement interdits dans les salles de concours.

Le concours comportera deux (02) épreuves :

1°) **Une Epreuve Technique** portant sur le domaine de formation des candidats d'une durée de trois (3) heures affectée du coefficient deux (02) ;

2°) **Une Epreuve de Culture Générale** d'une durée de trois (03) heures affectée du coefficient un (1).

- ✓ **Les épreuves sont notées de zéro (0) à vingt (20) ;**
- ✓ **Il n'y a pas de notes éliminatoires ;**
- ✓ **Le minimum de la moyenne d'admissibilité est 10/20 ;**
- ✓ **Les candidats admis sont classés par ordre de mérite au prorata des emplois à pourvoir mis en concours.**

Les épreuves se dérouleront dans les centres de concours de **Bamako, Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti et Gao selon le calendrier ci-après :**

| Journée | Cadre / Corps | Date des concours |
|---------|--|-------------------------|
| 1 | <ul style="list-style-type: none"> - Ingénieurs de l'Agriculture et du Génie Rural ; - Ingénieurs des Eaux et Forêts ; - Vétérinaires et Ingénieurs de l'Elevage ; - Techniciens de l'Agriculture et du Génie Rural B2 ; - Techniciens des Eaux et Forêts B2 ; - Techniciens de l'Elevage B2 ; - Agents Techniques de l'Agriculture et du Génie Rural ; - Agents Techniques des Eaux et Forêts ; - Agents Techniques de l'Elevage. <ul style="list-style-type: none"> - Ingénieurs de l'Industrie et des Mines ; - Ingénieurs des Constructions Civiles ; - Techniciens de l'Industrie et des Mines B2 ; - Techniciens des Constructions Civiles B2 ; - Techniciens de l'Industrie et des Mines B1 ; - Agents Techniques des Constructions Civiles. | 23 novembre 2019 |
| 2 | <ul style="list-style-type: none"> - Ingénieurs Informaticiens ; - Techniciens de l'Informatique (B2) ; - Ingénieurs de la Statistique ; - Techniciens de la Statistique (B2) ; - Instructeurs de la Jeunesse et des Sports ; - Journaliste /Réalisateur. - Techniciens des Arts et de la Culture (B2) ; - Contrôleurs des Services Economiques (B2) ; | 24 novembre 2019 |
| 3 | <ul style="list-style-type: none"> - Secrétaires d'Administration ; - Attachés d'Administration. | 30 novembre 2019 |
| 4 | <ul style="list-style-type: none"> - Contrôleurs des Douanes B1 - Contrôleurs des Impôts B1 - Agents de constatations des douanes ; | 01 décembre 2019 |
| 5 | <ul style="list-style-type: none"> - Médecins, Pharmaciens et Odontostomatologues ; - Ingénieurs Sanitaires ; - Assistants médicaux ; - Techniciens Supérieurs de Santé B2 ; - Techniciens de Santé B1. | 08 décembre 2019 |

IMPORTANT :

I. A L'ATTENTION DES CANDIDATS

Les candidats déclarés admis sont appelés à servir sur toute l'étendue du territoire du Mali (dans les régions, cercles, arrondissements et communes), et cela en application de l'article 12 de la Loi 02-053 du 16 décembre 2002, modifiée, portant Statut Général des Fonctionnaires.

Les candidats ont deux (2) mois pour faire la réclamation des notes à partir de la date de proclamation des résultats.

II. A L'ATTENTION DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

En application de l'article 18 du Statut Général des Fonctionnaires, il est réservé à chaque concours, une proportion (taux, quota, pourcentage) de poste aux personnes handicapées candidates.

Pour la détermination de cette proportion, il est tenu compte des populations "personne handicapée" et "personne non handicapée" candidates, de la catégorie et du corps d'intégration.

Ainsi, le quota de poste réservé par catégorie ou corps est égal au rapport entre candidats handicapés et candidats valides.

Le report entre catégorie ou corps peut intervenir en cas de besoin.

Le taux réservé est applicable après concours aux candidats handicapés ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 (la moyenne d'admission étant fixée à 10/20) mais non déclarés admis, compte tenu du prorata des emplois à pourvoir).

Le classement est effectué par ordre de mérite.

Bamako, le 20 SEP 2019

AMPLIATIONS :

| | |
|----------------------|----|
| ORIGINAL | 01 |
| PRIM-TOUS MINISTERES | 39 |
| TOUTES DRH | 09 |
| GOUVERNORATS | 15 |
| MDSTFP-CNCFP-DNFPP | 12 |

P/LEMINISTRE ET PAR DELEGATION
LE SECRETAIRE GENERAL



Dr Yaya GOLOGO

Chevalier de l'Ordre National